

SUD Education Créteil

11 rue des archives
94000 CRETEIL

Comptes annuels

Exercice du 01/09/2014 au 31/08/2015

ACTIF

	Exercice courant	Exercice antérieur
40 : Fournisseurs et Comptes rattachés	483 €	
47 : Comptes transitoires ou d'attente	160 €	
Total chapitre 4	643 €	0 €
51 : banques, établissements financiers et assimilés	54 763 €	55 004 €
53 : Caisse	484 €	204 €
Total chapitre 5	55 247 €	55 208 €
Total général de l'actif	55 890 €	55 208 €

PASSIF

	Exercice courant	Exercice antérieur
11 : Eléments en instance d'affectation	49 025 €	18 539 €
12 : Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	735 €	16 798 €
15 : Provisions pour risques et charges		13 688 €
<i>dont 158 : événements pluri-annuels</i>		13 688 €
Total chapitre 1	49 759 €	49 025 €
47 : Comptes transitoires ou d'attente	6 130 €	6 183 €
Total chapitre 4	6 130 €	6 183 €
Total général du passif	55 890 €	55 208 €

Compte de Résultat

	Solde	
	N	N-1
60 : Achats et variations des stocks	9 502 €	11 711 €
61 : Services extérieurs	14 841 €	12 483 €
62 : Autres services extérieurs	35 532 €	18 214 €
65 : Autres charges de gestion courante	35 046 €	30 470 €
67 : Charges exceptionnelles	9 €	
6 : COMPTES DE CHARGES	94 929 €	72 877 €
70 : ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		-27 €
75 : Autres produits de gestion courante	95 056 €	90 219 €
dont 756 : Cotisations	95 056 €	90 219 €
77 : Produits exceptionnels	608 €	
7 : COMPTES DE PRODUITS	95 664 €	90 192 €

Résumé du compte d'exploitation	Charges	Produit
Totaux	94 929 €	95 664 €
Résultat d'exploitation	735 €	
Totaux généraux	95 664 €	95 664 €

Produits	95 664 €
Charges	94 929 €
Résultat de l'exercice	735 €
<i>Provision pour congrès</i>	-13 688 €
<i>Provision pour élections</i>	

Annexe au comptes annuels

Exercice du 01/09/2014 au 31/08/2015

1) FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2011 ET REGLES COMPTABLES

SUD Éducation académie de Créteil publie ses états financiers pour l'exercice 2014-2015 en conformité avec la loi du 20 août 2008.

Son exercice comptable est du 1er septembre au 31 de chaque année, ce qui correspond à son rythme d'activité qui se situe sur l'année scolaire, il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses généralement admises :

- * Continuité d'exploitation
- * Permanence des méthodes comptables
- * Indépendance des exercices
- * Non compensation

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de réglementation comptable N° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales de l'Avis N° 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de réglementation Comptable N° 99-01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la réglementation Comptable N° 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthodes des coûts historiques.

Les libellés comptables utilisés correspondent au plan comptable général y compris les modifications introduites par le règlement du CRC N°99-01.

2) NOTE SUR LE BILAN

Le syndicat n'a pas d'autres Actifs que les comptes bancaires nécessaires à son fonctionnement

Un compte est utilisé au passif pour enregistrer des sommes dont le syndicat est dépositaire mais dont il n'a pas la libre disposition.

3) NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat n'appelle pas de commentaires. Les charges concernent les frais afférents au fonctionnement du syndicat.

Les cotisations sont comptabilisées en brut sur la base des sommes encaissées effectivement au cour de l'année par le syndicat. Le reversement à la fédération figure en charges.

4) LE TABLEAU DES RESSOURCES

Le tableau des ressources demandé par le règlement 2009-10 se présente ainsi pour l'exercice 2014-2015:

Ressources de l'année	
Cotisations reçues	95 055,95 €
Reversement de cotisations	0,00 €
Produits exceptionnels	608,44 €
Autres Produits d'Exploitation perçus	0,00 €
Produits financiers	0,00 €
Total des Ressources	95 664,39 €

5) LES COTISATIONS

Les cotisations sont enregistrées à l'encaissement effectif sur la base d'un barème local.

6) PERSONNEL

Le syndicat ne dispose pas de salarié. Le ministère de L'Education Nationale attribue chaque année des postes de décharges à la fédération SUD EDUCATION en ETP (équivalent temps plein) charge à elle de les répartir entre les syndicats fédérés selon leurs besoins. Pour l'exercice 2014-2015 le syndicat Sud éducation académie de Créteil a utilisé 8.928 ETP

7) AFFECTATION

Le résultat excédentaire de 2014-2015 sera porté en réserves générales pour un montant de € 734.93 sous réserve du vote en AG.

Provisions				
Intitulé	Solde 01/09/2014	Total Debit	Total Crédit	Solde 31/08/2015
Report à nouveau (solde créditeur)	18 538,96 €	0,00 €	30 485,60 €	49 024,56 €
Résultat de l'exercice (excédent)	16 797,60 €	16 797,60 €	734,93 €	734,93 €
Provisions pour élections	13 688,00 €	13 688,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des provisions	49 024,56 €	30 485,60 €	31 220,53 €	49 759,49 €

8) EVENEMENTS RECURENTS PURIANNUELS

Catégorie d'action	Montant à l'ouverture	Augmentation	Utilisations	Montant à la clôture
Réserves congrès	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réserves élections	13 688,00 €	0,00 €	13 688,00 €	0,00 €
Total	27 376,00 €	0,00 €	27 376,00 €	0,00 €

9) ETAT DES FONDS SYNDICAUX

FONDS SYNDICAUX	Montant à l'ouverture	Augmentation	Utilisations	Montant à la clôture
Réserve	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report à nouveau	18 538,96 €	30 485,60 €	0,00 €	49 024,56 €
Résultat de l'exercice	16 797,60 €	734,93 €	16 797,60 €	734,93 €
Provisions diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Provisions pour congrès	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Provisions pour élections	13 688,00 €	0,00 €	13 688,00 €	0,00 €
Autres provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonds dédiés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

10) AFFILIATION

Le syndicat est affilié à l'Union Syndicale SOLIDAIRES locale. A ce titre il verse une cotisation annuelle fixe par adhérent qui ne constitue pas une partie de la cotisation de ce dernier. A ce titre il a été versé 639 € en 2014-2015